



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien □

pouvez telecharger Adobe Acrobat Reader gratuitem	ent <u>via ce lien</u> [/]
Cadre réservé à l'autorité ch	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception :       25   05   2023           Dossier complet le :       25   05   2023           N° d'enregistrement :       2023_7198	
Intitulé du projet	
Projet de forage d'eau de 90 m de profondeur avec prélé animaux sur la commune de BRIAS 62130 dans le dépa	
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination GAEC DEMONT	Prénom(s)  Raison sociale
Personne physique Nom  Personne morale  Dénomination  GAEC DEMONT  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom  Personne morale  Dénomination  GAEC DEMONT  N° SIRET  4 1 1 0 2 8 2 4 4 0 0 0 2 7	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  GAEC

# Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Le projet consiste en la création d'un forage de 90 m de profondeur pour l'abreuvement des animaux (bovins lait), lavage des équipements de traite et les besoins de l'exploitation

		t fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
	Le projet l'article R	t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III .122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caract	éristiques générales du projet
	Doivent être	e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
1.1	Nature o	lu projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	DE CALAIS C'est une e Afin de po pour projet Ce forage	exploitation du GAEC DEMONT se situe sur la commune de BRIAS 62130 dans le département du PAS S. exploitation agricole de type polyculture élevage, avec un atelier de vaches laitières. uvoir alimenter en eau les bovins et de permettre le lavage des équipements de traite, M. DEMONT a de faire réaliser un forage d'eau. prévoit d'exploiter la nappe de la craie de la vallée de la canche amont, et de prélever 5000 m³/an avec aximum de 8m³/h.

# 4.2 Objectifs du projet

Le GAEC DEMONT souhaite réaliser un forage sur la commune de BRIAS 62130 dans le département du Pas de Calais. Ce forage serait destiné à l'abreuvement de son élevage de bovins, pour le nettoyage de matériels de type salle de traite et laiterie et répondre aux besoins de l'exploitation.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations seront ensuite forées. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieur (0 à 35 m) et d'un tubage crépiné de 55mètres dans sa partie inférieure Ø 125.

Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.

Un dispositif permettant la comptabilisation des volumes prélevés sera mis en place.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 8 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel de 5000 m³/an.

L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée. Le forage ne fonctionnera pas en continu, il alimentera une cuve tampon de 500 L qui distribue l'eau jusqu'aux abreuvoirs.

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003, Tout sondage, forage, puits, ouvrage souterrain abandonné est comblé par des techniques appropriées permettant de garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'environnement -article R.214-32, Article R.214-1

Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générale

Nomenclature 1.1.1.0: Création d'un ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines prélèvement > 1000 m³/an

# 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage Diamètre foration Diamètre tubage débit de prélèvement superficie du chantier pendant les travaux	90 m 167 mm 125 mm 8 m3/h 100 m <sup>2</sup>

4.0			100	• -
4.6	Local	lisation	du i	oroiet

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit : le terroir à part
Localité : BRIAS
Code postal : 6 2 1 3 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
Long.: 0 2 ° 2 3 , 1 0 " E Lat.: 5 0 ° 2 4 , 3 0 " N
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " "
Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° " " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
Commune couverte par une carte communale
(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
☐ Oui   ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui ☑ Non

4.7

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre pro indiquez à quelle date il a été autorisé? En cas de modification du projet, pré caractéristiques du projet « avant /après ».							
servi	fin de réunir les informations néo	essair	es pou	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de			
Le si	te Internet du ministère de l'envi			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		<b>V</b>	Le projet se situe à 950 m d'une ZNIEFF de type I. Lors de l'exploitation, le forage ne produira aucune nuisance sonore. La pompe immergée sera alimentée électriquement.			
	En zone de montagne ?		<b>V</b>				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>V</b>				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		<b>V</b>				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>V</b>	La zone humide la plus proche se situe à 950 m au Sud-Ouest du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		<b>V</b>	
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		<b>V</b>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>V</b>	
Dans une zone de répartition des eaux ?		<b>V</b>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>V</b>	Le captage le plus proche est à plus de 1 km du projet.
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	la zone Natura 2000 la plus proche se situe à 19 km à l'Ouest du projet
D'un site classé ?		<b>V</b>	

# Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<b>V</b>		Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère ARTOIS/BASSIN DE LA TERNOISE codé 001e. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la vallée de la canche amont. En considérant le sens de d'écoulement de la nappe (du Nord-Est vers le Sud-ouest), du débit relativement faible (8m³/h) et la distance, l'impact potentiel du prélèvement sur les captage AEP sera nul
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>V</b>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		<b>/</b>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		<b>V</b>	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<b>V</b>		Le prélèvement d'eau sera effectif sur une courte période, et non continu sur la journée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	L'emprise au sol sera d'environ 3m². La parcelle est une zone cultivée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<b>V</b>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>V</b>	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		~	Uniquement lors de la création du forage.
	Est-il source de bruit ?		<b>V</b>	Non, le forage sera équipé d'une pompe immergée, alimentée électriquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<b>V</b>	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>V</b>	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>✓</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ?		<b>✓</b>	
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>✓</b>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<b>/</b>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>V</b>	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<b>V</b>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<b>V</b>		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au
	Si oui, dans quel milieu ?	<b>V</b>		milieu naturel.

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		<b>V</b>	
	Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<b>V</b>	
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>	
	Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<b>V</b>		
d'au	otres p	rojets existants ou a			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec ; ?

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.
Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :
<ul> <li>d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,</li> <li>de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,</li> <li>de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,</li> </ul>
Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein. Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² minimum et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. Le forage sera implanté dans une prairie, à plus de 35 m des bâtiments agricoles et des réseaux d'assainissement.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE DE LA CANCHE Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Le volume prélevé est une substitution au réseau d'alimentation public.

#### 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<b>/</b>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>✓</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>✓</b>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<b>✓</b>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<b>✓</b>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 coupe prévisionnelle du forage	
2		
3		
4		
5		

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom DEMONT
Prénom JEAN FRANCOIS
Qualité du signataire RESPONSABLE DU GAEC DEMONT
À BRIAS

Fait le 2 4 0 5 2 0 2 3 Signature du (des) demandeur(s)

9